



N° de résolution
ou annotation

2018-06-137

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Sophia Chalifour et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Rodrigue Morneau et Jocelyn Poirier, conseillers.

Mme Chantal Mainville, conseillère, arrive à 20h15.

Était également présente, Mme Marie-Eve Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h03, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption du procès-verbal de mai

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018, sa lecture est dispensée.

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal en apportant la correction suivante :

Résolution 2018-05-128, le prolongement est jusqu'en 2027 et non 2017.

3.0 Correspondance

M. le maire fait état de la correspondance pertinente pour les citoyens.

4.0 Trésorerie

4.1 Dépenses et frais déplacement de mai

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 25 780,56 \$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 8 348,82 \$

Salaire net :

11 594,31 \$

ATTENDU les demandes de remboursement de frais de déplacement de:

M. Léo Plourde, au montant de 40,00 \$;

M. Sébastien Roy, au montant de 883,47 \$;

M. Jean-Guy Hébert, au montant de 32,76 \$

Mme Patricia Lamarre, au montant de 36,34 \$;

M. Marcel Mainville, au montant de 92,24 \$

ATTENDU que ces demandes sont complètes et conformes;



N° de résolution
ou annotation

est le rôle des municipalités ? », au coût de 294.80\$, de même que les frais inhérents à cette participation.

9.0 Remboursement assurance journalier principal

Décision reportée

10.0 Parc du Souvenir

10.1 Entretien des fleurs du parc

M. Rodrigue Morneau, conseiller, se retire en raison de son conflit d'intérêts.

(Ouverture des soumissions)

ATTENDU les soumissions reçues pour l'entretien du Parc du Souvenir ;

ATTENDU que le contrat habituel doit être séparé en deux parties, soit pour l'entretien des plates-bandes et la tonte de la pelouse.

2018-06-143

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat d'entretien des plates-bandes du parc du Souvenir à Isabelle Lessard au montant de 1200,00\$.

2018-06-144

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat d'entretien de la pelouse du parc du Souvenir à Antoine Morneau au montant de 1200,00\$.

M. Rodrigue Morneau, conseillers, réintègre la table du conseil. Arrivée de Mme Chantal Mainville, conseillère.

10.2 Réparation des jeux;

2018-06-145

Il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par Mme Marie-Eve Garand et résolu l'unanimité de faire réparer les jeux du parc en commandant les matériaux nécessaires et de les réaliser en régie interne.

11.0 Office municipal d'habitation

11.1 Nomination d'un représentant

2018-06-146

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu l'unanimité des conseillers et conseillères de nommer M. Léo Plourde pour représenter la municipalité de Roquemaure pour le comité du regroupement des OMH en Abitibi-Ouest.

11.2 Recommandation de regroupement

ATTENDU QUE les Offices municipaux d'habitation de Authier, de Duparquet, de Macamic, de Poularies, de Roquemaure, de Sainte-Germaine-Boulé et de Taschereau ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper ;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Authier, de Duparquet, de Macamic, de Poularies, de Roquemaure, de Sainte-Germaine-Boulé et de Taschereau un projet d'entente de regroupement des sept (7) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du*



N° de résolution
2018-06-139

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses, ainsi que de remboursés les frais de déplacement.

5.0 Nomination à la présidence du CCU

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de nommer Mme Chantal Mainville, conseillère, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme.

6.0 Avis de formation en éthique et déontologie

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale informe le conseil municipal que Mme Chantal Mainville a suivi sa formation en éthique et déontologie municipal.

7.0 Location de salle pour la période des Fêtes 2018

(Lecture des demandes et tirage)

ATTENDU QUE la municipalité a fait paraître dans le journal La Cache une invitation aux familles souhaitant louer une salle municipale pour la période des Fêtes;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 4 demandes;

ATTENDU le tirage réalisé devant public au cours de la présente séance;

2018-06-140

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de louer les salles municipales comme suit :

Famille Plourde : 29 décembre (salle Lac-Abitibi)

Famille Ardouin : 22 décembre (salle Lac-Abitibi)

Famille Roy : 28 décembre (salle Lac-Abitibi)

Famille Maurice Gamache : 1^{er} janvier 2019 (salle du Marais)

8.0 Ressources humaines

8.1 Postes camp de jour

Décision reportée

8.2 Affichage de poste de journalier occasionnel

2018-06-141

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu l'unanimité d'autoriser la directrice générale à afficher un poste de journalier occasionnel.

8.3 Formation inspectrice adjointe

2018-06-142

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu l'unanimité d'inscrire l'inspectrice municipale adjointe à la formation « *Milieus humides et hydriques et certificat d'autorisation : quel*



N° de résolution
ou annotation

2018-06-147

2018-06-148

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu la majorité des conseillers et conseillères que le conseil recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Authier, de Duparquet, de Macamic, de Poularies, de Roquemaure, de Sainte-Germaine-Boulé et de Taschereau suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

12.0 Réseau routier

12.1 Ponceau d'équilibre

M. Jocelyn Poirier, conseiller, se retire en raison de son conflit d'intérêts.

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu la majorité des conseillers et conseillères d'autoriser les dépenses reliées à la réalisation de travaux d'implantation d'un ponceau d'équilibre dans le rang 2-3 Ouest comme suit :

- Achat de 2 ponceaux du 12'' de diamètre et 20' de long (287.76\$), auprès de Legault Métal inc;
- Achat de 2 collets pour ponceaux 12'' de diamètre (34\$), auprès de Legault Métal inc;
- 40 voyages de concassé à 79\$ chacun, auprès de Jean-Guy Roy entrepreneur inc (3160\$);
- La surveillance de chantier
- Le signaleur de chantier
- Pour un coût maximal de 5000\$;

M. Jocelyn Poirier, conseiller, réintègre la table du conseil.

12.2 Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;



N° de résolution
ou annotation

2017-06-149

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ; le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu l'unanimité que le conseil de la municipalité de Roquemaure autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

13.0 Camping

13.1 Travaux à réaliser

2018-06-150

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser les dépenses liées à la réalisation de travaux suivants au camping municipal pour un coût maximal de 4000\$:

Aménagement de l'aire de repos :

- 5 voyages de concassés pour le stationnement
- Tracteur
- 2 voyages terre noire

Clôtures :

- 20 morceaux bois 4 x 4 x 16 pieds traités
- 80 supports à clôture noirs
- 4 rouleaux de corde de 200 pieds

Panneau d'intimité pour station de vidange :

- Morceaux de bois 4 x 4 x 16 pieds traités
- Corde

Drainage terrain :

- Tracteur

13.2 Adoption des règlements

2018-06-151

Il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu l'unanimité des conseillers et conseillères d'adopter les nouveaux règlements du camping tel que présentés.

13.3 Fusion de terrains



N° de résolution
ou annotation

2018-06-152

ATTENDU QUE certains terrains du camping municipal sont maintenant trop petits pour accueillir les roulotte et roulotte à sellette généralement utilisés par les clients du camping municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite adapter la dimension de certains terrains de façon à ce qu'ils puissent accueillir ces équipements de camping ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu l'unanimité des conseillers et conseillères de procéder la fusion des terrains suivants :

- 33 et 34 ;
- 44 et 45 ;
- 49 et 50 ;
- 53 et 54.

13.4 Location des conteneurs

2018-06-153

Il est proposé par Mme Sophia Chalifour, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu l'unanimité des conseillers et conseillères de faire la location de 2 nouveaux conteneurs pour l'utilisation des campeurs seulement, pour la durée de l'ouverture du camping municipal, au coût de 150\$ par mois chacun, auprès de *Les Entreprises JLR* et d'envoyer une lettre aux résidents de ce secteur pour leur rappeler qu'ils doivent utiliser leurs bacs personnels bleus et verts pour fins de cueillette du recyclage et des ordures.

14.0 Règlements

15.1 Adoption du règlement #190 modifiant diverses dispositions aux règlements d'urbanisme

ATTENDU la réception d'un avis de recommandation de non-conformité du règlement #189 au schéma d'aménagement, par la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la municipalité devait retirer 3 dispositions au règlement #189 afin de le rendre conforme en tout point au SADR;

ATTENDU l'avis de motion et la présentation du projet de règlement le 1^{er} mai 2018 ;

2018-06-154

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'adopter le règlement #190 modifiant diverses dispositions aux règlements d'urbanisme tel que présentés.

14.2 Adoption du règlement #191 portant sur la tarification du camping municipal

ATTENDU l'avis de motion et la présentation du projet de règlement le 1^{er} mai 2018 ;

2018-06-155

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu l'unanimité des conseillers et conseillères d'adopter le règlement #191 portant sur la tarification du camping municipal.



2018-06-156
N° de résolution
ou annotation

14.3 Adoption du règlement #192 portant sur la tarification du camp de jour estival

ATTENDU l'avis de motion et la présentation du projet de règlement le 1^{er} mai 2018 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu l'unanimité des conseillers et conseillères, d'adopter le règlement #192 portant sur la tarification du camp de jour.

15.0 Demandes diverses

15.1 CADR pour sentier pédestre

2018-06-157

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Eve Grand et résolu l'unanimité de soutenir le projet du sentier, soit en :

- Mettant l'employé municipal disponible pour 3 jours de travail
- Offrant 5 voyages de concassé gratuitement
- Offrant 250 photocopies de dépliants en couleur
- Accordant la réalisation du projet sur le lot #5 519 533

2018-06-158

15.2 Coopérative de solidarité

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Jocelyn Poirier et résolu l'unanimité de prêter deux tables à la Coopérative de Solidarité. Elles seront apportées par l'employé municipal et rapportées à l'automne par celui-ci.

2018-06-159

15.3 Demande de la Fabrique

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Jocelyn Poirier et résolu l'unanimité de prêter la salle du Lac-Abitibi, les toilettes chimiques, les poubelles et les tables de pique-nique gratuitement pour la fête de la Ste-Anne de Roquemaure qui se tiendra le 26 juillet prochain.

16.0 Rapport des comités

17.0 Période de questions

18.0 Sujets divers

18.1 Cueillette des encombrants

ATTENDU qu'il reste beaucoup de matériaux en bois qui n'ont pas été ramassés lors de la première cueillette

2018-06-160

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu l'unanimité des conseillers et des conseillères d'effectuer une seconde cueillette pour ramasser ces matériaux.

18.2 CADR

ATTENDU le prêt de la salle du Lac-Abitibi pour la levée de fond pour la Coopérative de Solidarité

2018-06-161

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu l'unanimité des conseillers et des conseillères de prêter gratuitement la salle du Marais pour leur levée de fond qui se déroulera le 16 juin prochain.



N° de résolution
ou annotation

2018-06-163

18.3 Fermeture CHSLD Palmarolle

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Marie-Eve Garand et résolu l'unanimité des conseillers et des conseillères d'envoyer une lettre à M. Yves Desjardins pour soutenir le maintien du CHSLD à Palmarolle et de mandater Léo Plourde pour la signer.

18.4 Autorisation travaux de la route centrale

ATTENDU la dégradation de la route centrale ;

ATTENDU les recommandations de M. Richard Audet ;

ATTENDU la part de la TECQ utilisable pour effectuer ces travaux ;

Il est proposé par Mme Marie-Eve Garand, appuyée par M. Jocelyn Poirier et résolu l'unanimité d'autoriser le comité de gérance et Mme Patricia Lamarre à procéder aux travaux de réparation de la route centrale.

2018-06-164

18.5 Autorisation travaux ponceau rang 4 et 5 ouest prêt de la Plage Garneau

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Sophia Chalifour et résolu l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser de procéder aux travaux de réparation de ce ponceau pour un montant de 1000\$ selon les directives du comité de gérance.

18.6 Départ M. François Gendron

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau d'envoyer une lettre de remerciement à M. François Gendron.

18.7 Nomination remplaceant pro maire pour la période des vacances

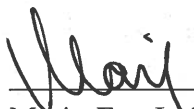
Décision reportée

2018-06-165

19.0 Levée de la séance

À 21h45 M. Rodrigue Morneau demande l'ajournement de la séance à une date indéterminée.

ADOPTÉ.



Marie-Eve Isabelle
Secrétaire-trésorière adjointe

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation